



*VILLE DE SAINT-RAYMOND*  
*375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1*  
*Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203*

**AVIS PUBLIC**  
**Demande de dérogation mineure**

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 12 décembre 2022**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 260, rue Saint-Cyrille (lot 3 122 808 du cadastre du Québec).

**Description de la demande :**

La demande de dérogation vise à autoriser un projet d'affichage, soit l'installation de deux enseignes posées sur le bâtiment, pour une superficie totale de l'ordre de 20,9 mètres carrés, plutôt que la superficie maximale autorisée de 2,5 mètres carrés, comme prévu à l'article 13.7.2 du *Règlement de zonage 583-15*.

Cette demande de dérogation mineure est disponible pour consultation durant les heures d'ouverture des bureaux à l'hôtel de ville.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du **12 décembre 2022**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 24 novembre 2022.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA